



Bernard POUSSET
Député de l'Indre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Issoudun, le 15 décembre 2005

« Marché de Saint Août : Bernard POUSSET demande l'arbitrage du Premier ministre »

« Après avoir interpellé le ministre de l'Agriculture afin d'obtenir une dérogation pour que le marché de Saint Août puisse se tenir normalement les 20 et 27 décembre, j'ai demandé hier au Premier ministre son arbitrage sur cette question.

En effet, si l'AFSSA a identifié 26 départements pour lesquels les marchés, foires ou expositions de volailles sont désormais strictement interdits, il apparaît que ce zonage départemental reste artificiel par son caractère essentiellement administratif. Une nouvelle définition des territoires à risque est par ailleurs à l'étude et exclurait Saint Août de la zone d'interdiction. Mais une telle décision n'est pas attendue avant de nombreuses semaines, et c'est aujourd'hui que nous avons besoin d'un assouplissement qui apparaît à tous comme légitime et sans danger.

Seul le Premier ministre est aujourd'hui à même d'apporter la justesse nécessaire à ce dispositif qui concerne à la fois le ministère de l'Agriculture et celui de la Santé. Il nous faut sortir du découpage administratif, raisonner en terme de territoires véritablement à risque, et je souhaite qu'une décision d'autorisation exceptionnelle du marché de Saint Août les 20 et 27 décembre puisse être prise très rapidement.

Il en va de la vitalité de nos territoires. »

Bernard POUSSET